

## EMPRISONNÉ, JUGÉ, GUILLOTINÉ

Nous savons que Jean-Baptiste décrit comme étant *ci-devant avocat* à Lyon sur la liste des exécutions, a été condamné à mort par la commission révolutionnaire du 9 nivôse<sup>1</sup> an II. En revanche, nous ignorons les motifs de sa mise en accusation. En effet, le baron de la Roche n'a pas été pris les armes à la main, il aurait été exécuté dès la fin du siège lors d'une des 31 séances de la commission de justice militaire qui siégea au Palais entre le 12 octobre et le 28 novembre. Pas plus qu'il ne fait partie des têtes pensantes de la révolte lyonnaise, la commission de justice populaire créée pour la circonstance les a jugées révolutionnairement du 31 octobre au 30 novembre et en a envoyé 104 à l'échafaud place Bellecour. Quels sont les motifs de son incarcération ? De sa condamnation à mort ? Le mystère reste épais. Lors de son jugement qui s'est tenu dans la salle du consulat de l'hôtel de ville, sans doute lui a-t-il été difficile de reconnaître les lieux. En effet, pour effacer toute trace de l'ancienne institution consulaire, les tableaux représentant les échevins et les prévôts des marchands ont été détruits par la nouvelle municipalité en 1792. Ils ont été brûlés sur le champ de mars des Brotteaux. Afin de faire table rase du passé, ont été détruits également les médaillons de bronze des Bourbons ainsi que la statue équestre<sup>2</sup> en demi relief de Louis XIV sur le fronton central de la façade de l'hôtel de ville. C'est derrière ces murs, dans la salle du consulat transformée en tribunal révolutionnaire qu'a été jugé Jean-Baptiste. C'est ici que se tiennent de neuf heures à midi puis de dix-neuf à vingt et une heures les séances de la commission révolutionnaire. Dans cette pièce meublée d'une longue table la partageant en deux et éclairée de huit flambeaux, cinq juges armés de leur sabre et revêtus d'un uniforme militaire lui font face. A l'extrémité de cet autel de parodie de justice se tient le greffier. Le secrétaire est assis à une petite table faisant face aux juges. Les détenus appelés par groupe de deux ou trois attendent dans un vestibule qu'un guichetier les introduise dans la salle. Là, encadrés par deux gendarmes, les prévenus s'assoient sur un banc. Le procès peut alors débiter. Derrière la barrière entourant la salle, peut-être Jean-Baptiste a-t-il reconnu parmi le public des têtes familières venues assister à la séance et prier pour son élargissement. Sans doute a-t-il été avisé de la signification de la petite hache retenue au cou des juges par un ruban

---

1 Le 29 décembre 1793.

2 Notons que cette statue avait été réalisée par Marc Chabry, le maître d'œuvre de la chapelle de la Roche !

tricolore. Se référant au registre transmis par la commission de surveillance et suivant une procédure qui consiste en une série de questions auxquelles les prévenus sont tenus de répondre, les juges prononcent un sentence rapide et sans appel. Un quart d'heure en moyenne suffit à juger sept personnes ! Trois options sont alors à la portée des juges. Un doigt sur la hache, c'est la mort par décapitation. Un doigt sur le front, c'est la mort par fusillade. Le bras étendu sur la table, c'est la liberté ! Après un simulacre de procès, le verdict tombe. Précédé du guichetier, Jean-Baptiste descend le petit escalier tournant pour atteindre les caves de l'hôtel de ville. L'une d'elles située sous l'actuelle rue Joseph Serlin mène à la liberté. Celle située sous la place des Terreaux dans laquelle on le dirige est "la mauvaise cave", celle des condamnés. Elle conduit tout droit à l'échafaud qui trône sur la place. Les juges, le doigt sur la petite hache pendue à leur cou, viennent de décider du sort de Jean-Baptiste.!